



# LANORAIE

# AVIS PUBLIC

## Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :**

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil de cette municipalité, a présenté un projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux.

**Résumé du projet de règlement :**

- Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont l'intégrité des membres du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil.
- Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.
- Il est également question des règles de conduite et des interdictions, des conflits d'intérêts, et du mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions.

Le Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux 148-2026 sera adopté à la séance ordinaire du 14 avril 2026 à 19 h 30 au lieu ordinaire des séances, soit au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Le projet de règlement est disponible pour consultation du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche, Lanoraie ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Lanoraie ce 17 mars 2026.

---

Marc-André Maheu, Directeur général et greffier-trésorier